

# Syndicat Mixte Comtat Ventoux Rapport d'activité

Année 2016

SCOT  
DE L'ARC COMTAT VENTOUX

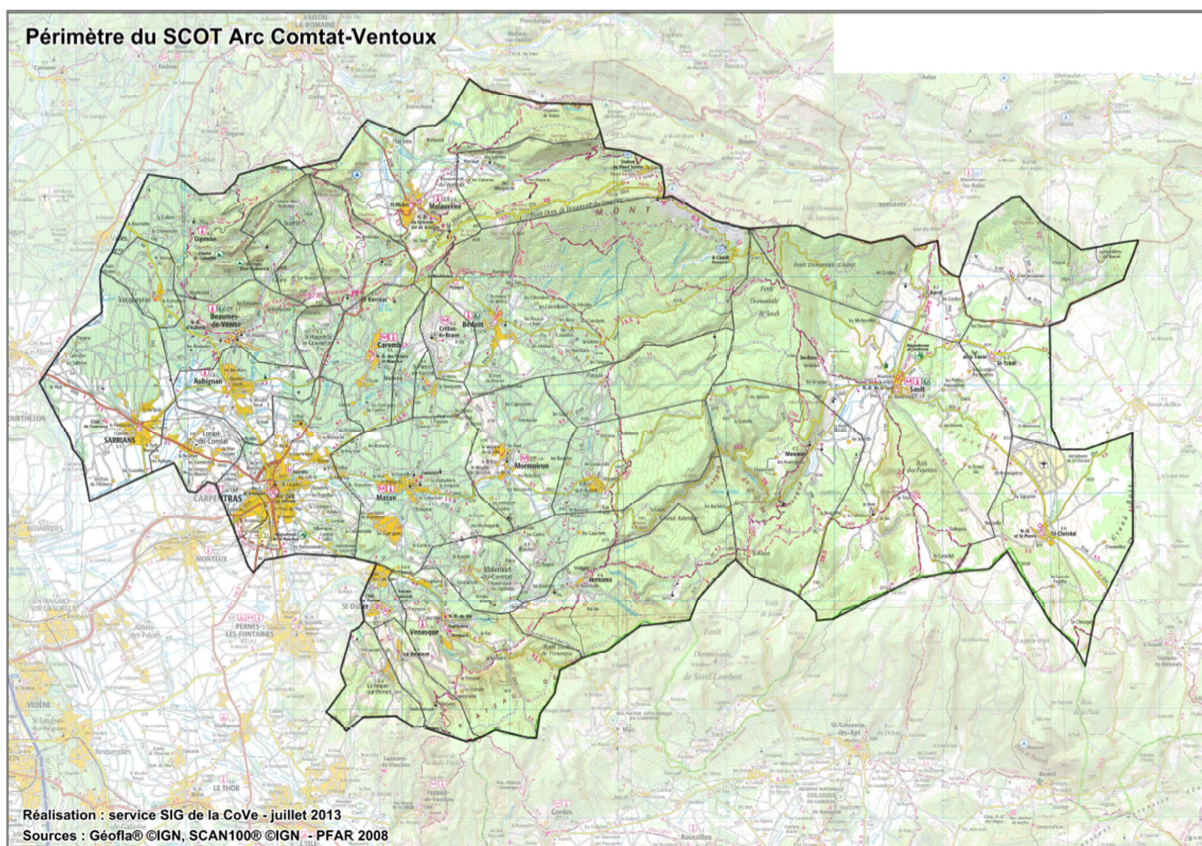
## 1. Présentation du Syndicat Mixte

### ✗ Son périmètre

Le syndicat mixte Comtat Ventoux a été créé par arrêté préfectoral du 8 novembre 2004. Il a pour vocation l'élaboration, l'approbation et le suivi du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux sur les 30 communes initiales.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il regroupe 36 communes : les 25 communes de la CoVe ainsi que les 11 communes de la communauté de communes Ventoux Sud, issue de la fusion des deux communautés de communes des Terrasses du Ventoux et du Pays de Sault. Le périmètre comprend aujourd'hui une commune de la Drôme, Ferrassières. L'arrêté interpréfectoral du 25 octobre 2013 entérine ce nouveau périmètre.

Le territoire s'étend sur 91 600 hectares et comptait en 2014, 79 777 habitants. Le territoire est compris entre les Monts de Vaucluse, le Mont Ventoux, les Dentelles de Montmirail et le plateau d'Albion.



## ✘ Son objet

Le Syndicat Mixte Comtat Ventoux est compétent en matière d'élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale, conformément aux dispositions de l'article L. 143-6 du Code de l'urbanisme.

Le SCOT a pour objectif de définir les grandes orientations d'un développement durable et d'un aménagement équilibré du territoire concernant : les évolutions démographiques, le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement sous tous ses aspects, l'urbanisme et l'équilibre social de l'habitat, les infrastructures et services de transports, les équipements et services publics, et plus généralement les choix relatifs à l'occupation de l'espace à moyen et long termes.

A ce titre, le Syndicat Mixte est chargé de la concertation, et de la conduite des études en vue de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation périodique et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que, s'il y a lieu, de le défendre au contentieux.

## ✘ Son fonctionnement

Suite à l'intégration de la Communauté de communes Ventoux Sud au 1<sup>er</sup> juillet 2013, les statuts du Syndicat Mixte ont été mis à jour.

Ainsi, le syndicat mixte compte uniquement deux membres : la communauté de communes Ventoux Sud et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin.

Le comité syndical, organe délibérant du syndicat mixte, comprend donc 36 délégués titulaires et 36 délégués suppléants. Pour la plupart des communes, le maire est le délégué titulaire. Le comité syndical gère les affaires du syndicat mixte en prenant des délibérations que le Président est ensuite chargé de mettre en œuvre.

Le Président du syndicat mixte est Gilles VEVE, élu par le comité syndical le 15 mai 2014 et Président du SCOT depuis 2008.

Le syndicat mixte est doté d'un Bureau, composé désormais de huit membres en plus du Président de droit. Il s'agit de :

- M. ROUX Ghislain, 1<sup>er</sup> Vice-président, Maire de Malemort du Comtat,
- M. JOUVE Michel, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de Flassan,
- M. ANDRIEU Serge, 3<sup>ème</sup> Vice-président, Adjoint de Carpentras,
- M. RANCHON, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Adjoint de Sault,
- M. MEYNAUD Léopold, 5<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de Caromb,
- Mme BARDET Anne-Marie, 6<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de Sarrians,
- M. BERNHARDT Joseph, 7<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de La Roque sur Pernes,
- M. ANRES Jean-Paul, 8<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de Lafare.

Afin d'assurer le fonctionnement technique du syndicat mixte, sans créer de doublons avec la CoVe qui disposait déjà de services opérationnels dans ce domaine, il a été conclu une convention de mise à disposition de services de la CoVe auprès du syndicat mixte. Ce système présente un véritable intérêt tant économique que fonctionnel qui a démontré son efficacité depuis.

## ✖ Le financement

En 2016, le syndicat mixte a eu des dépenses de fonctionnement à hauteur de 106 407,47 €, dont l'essentiel constitue le remboursement des frais de mise à disposition de personnels et de moyens à la CoVe, l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 109 603,78 € correspondant aux frais d'études engagés pour la finalisation de la base de données d'occupation du sol et les études de révision/élaboration du SCOT.

Les recettes de fonctionnement proviennent des contributions des membres du syndicat mixte, la CoVe et la CCVS. La contribution financière est calculée pour moitié proportionnellement à la population légale totale constatée par décret chaque année et pour moitié proportionnellement à la superficie de chaque EPCI.

Pour rappel, le syndicat mixte a également obtenu des subventions de la part du Département (15 000 €) et du Conseil Régional (75 000 €).

Les principaux éléments du compte administratif 2016 sont les suivants

Résultat de fonctionnement 2016 : + 45 806,83 €  
Résultat global 2016 restes à réaliser compris : + 45 483,75 €  
Résultat de clôture d'investissement 2016 : - 323,08 €

## 2. Rappel du travail réalisé depuis 2006

Le comité syndical a commencé le travail d'élaboration du 1<sup>er</sup> SCOT en 2006.

### De 2006 à 2010 :

Ces cinq années ont été consacrées, d'une part, à la réalisation des différentes études de diagnostics thématiques et à la définition des orientations stratégiques du PADD et, d'autre part, à la réalisation d'études complémentaires (développement économique, commerce et transports) ainsi qu'à l'élaboration d'une ébauche de DOG.

### De 2010 à 2012 :

A partir de 2010, le travail de rédaction du PADD et du DOG a été repris en interne, par les services de la CoVe, mis à disposition du Syndicat Mixte. Ce travail a été conduit avec l'appui de deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'une juridique visant à sécuriser le document et l'autre consacrée à l'évaluation environnementale du SCOT.

### 2012-2013 :

L'année 2012 a été consacrée à l'arrêt du projet de SCOT de l'Arc Comtat Ventoux, entériné par délibération du 12 juin 2012. Après consultation des personnes publiques associées et tenue de l'enquête publique, le projet de SCOT a été modifié pour prendre en compte l'ensemble des remarques émises par les partenaires et la population.

Le SCOT a ainsi pu être approuvé le 18 juin 2013 et est devenu opposable le 26 août 2013 après avoir accompli l'ensemble des formalités de publicité.

Avec le changement de périmètre au 1<sup>er</sup> juillet 2013, un travail technique interne de pré diagnostic du territoire des nouvelles communes intégrées a été conduit.

**2014-2015 :**

Sur ces deux années, les principales missions ont été la poursuite de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> SCOT et la préparation de certains éléments nécessaires à la révision générale du SCOT.

La mise en œuvre du SCOT approuvé se traduit notamment à travers le porter à connaissance du SCOT au démarrage des démarches de PLU ainsi que de celles-ci.

Dans ce cadre, il a également été produit un guide de mise en œuvre du SCOT sur les thématiques des formes urbaines et de la densité, réalisé par l'AURAV pour le compte du SCOT. Ce guide est avant tout un outil de communication à destination des élus du territoire principalement. Il a été envoyé à l'ensemble des communes du territoire en octobre 2015.

Avant d'engager le travail concret de la mise en révision du SCOT sur les 30 communes et le lancement de l'élaboration sur les 6 communes du plateau de Sault, ces deux années ont permis de travailler à la constitution de données et d'études plus facilement dissociables :

- La production d'une base de données d'occupation du sol détaillée, permettant d'analyser les évolutions ;
- Un travail partenarial d'élaboration d'une trame verte et bleue autour du Ventoux. Cette étude a été conduite avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV) et la COPAVO. La prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques doivent faire l'objet d'une traduction spécifique autant dans le SCOT, que dans les PLU ou encore dans un projet de Charte de PNR. Cette réalité a motivé ce partenariat qui s'est finalisé en 2016

**3. 2016 : mise à jour des diagnostics et définition des grandes orientations du PADD**

**La finalisation de la Trame Verte et Bleue**

Les études de définition de la TVB ont été longues, afin de prendre le temps nécessaire pour le partage avec les experts en matière de biodiversité, avec les élus, ainsi que pour la prise en compte spécifique des contraintes pour l'activité agricole. Une conférence de présentation du rendu s'est déroulée en mai 2016, accompagnée de la diffusion de toutes les données produites. L'objectif est que ce travail soit utile aux communes dans le cadre de leurs PLU : ainsi, un « kit TVB Ventoux » a été produit, composé d'une note méthodologique décrivant la méthode d'élaboration et fixant un cap pour sa déclinaison à une échelle plus fine, qui est celle de la commune.



LA TRAME VERTE ET BLEUE VENTOUX

## **L'élaboration du diagnostic**

Le premier semestre a également été consacré au travail de mise à jour du diagnostic sur le territoire des 30 communes de l'ancien périmètre et son élaboration sur les 6 nouvelles communes. Le travail technique a été partagé avec les élus du syndicat mixte, lors de réunions et bureaux, afin de faire ressortir l'ensemble des enjeux.

Ainsi, 4 comités thématiques se sont déroulés en avril :

- Développement économique - Commerce - Tourisme - Numérique
- Habitat - Formes urbaines - Densités
- Polarités territoriales - Equipements - Mobilités
- Qualité environnementale - TVB - Transition énergétique

L'objectif était de partager les grands éléments issus du diagnostic pour constituer un nouvel ensemble d'analyse homogène sur ce territoire recomposé. Il était également important de pouvoir commencer à hiérarchiser les enjeux thématiques.

Un thème spécifique a été regardé avec attention : la loi Montagne qui s'applique sur tout le territoire des 6 nouvelles communes (une réunion de travail en mai 2016).

Dans un second temps, la révision du SCOT impose de s'interroger sur les conditions d'application du premier document, même si on manque un peu de recul considérant qu'il a été approuvé mi 2013.

Ce travail a notamment été partagé spécifiquement avec les services de l'Etat à travers une réunion en mars 2016, sur la base de la note d'enjeux qu'ils ont produite suite à la délibération prescrivant la révision générale/élaboration.

Cette prise de recul a aussi eu lieu avec les communes, dans le cadre d'une conférence des maires qui s'est déroulée en juin 2016.

L'ensemble de ce travail a été présenté lors du comité syndical qui s'est déroulé le 24 juin. Les documents ont également été adressés dans les communes pour remarques éventuelles sur la période d'été.

La seconde partie de l'année 2016 a été consacrée à la finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, notamment par un travail avec les Personnes Publiques Associées dont une réunion qui s'est tenue fin septembre. Dans le même temps, la réflexion sur le PADD a été engagée avec les élus.

## **La réflexion sur les évolutions à amener au PADD**

Le projet porté dans le 1<sup>er</sup> SCOT était construit autour de 4 axes :

- Carpentras, capitale du Comtat Venaissin
- Le réseau structuré de centres de proximité
- La constellation organisée des villages provençaux modernes (ruralité du 21<sup>ème</sup> siècle)
- Le fonctionnement du territoire, structuré et organisé de façon collective à partir des mobilités durables

Plusieurs éléments contribuent à réinterroger la pertinence des orientations retenues : l'arrivée d'un nouveau territoire et le retour d'expérience liée à l'application du 1<sup>er</sup> SCOT sont deux points majeurs.

Ainsi, les principaux points qui interrogent le PADD tel qu'il a été défini dans le premier SCOT sont les suivants :

- Clarifier les priorités, l'ambition centrale du projet - Améliorer la lisibilité de la stratégie
- Reconsidérer les arguments de structuration territoriale au regard de l'éclairage du diagnostic
- Réexaminer les prévisions de croissance démographique et définir les principes de contributions différenciées des secteurs
- Engager une discussion sur les besoins d'adaptation des principes d'urbanisation selon les vocations
- Mettre en cohérence les objectifs de mobilité avec le projet d'armature

Ces éléments ont tout d'abord été discutés avec les élus du Bureau du SCOT (octobre et novembre), avant d'être partagés avec tous les élus lors d'une conférence des maires mi-novembre. Tout ce travail a permis d'ajuster la structuration du document du PADD avant d'engager la reprise de l'écriture (modifications, ajustements, ré-interrogations plus profondes sur certaines thématiques).

En termes de contenu, pour l'essentiel, la proposition faite est de cultiver les deux facettes du territoire pluriel que représente l'Arc Comtat Ventoux. Deux composantes sont ainsi à valoriser :

- Privilégier et préserver durablement la composante à dominante rurale et naturelle, à haute valeur patrimoniale, la ruralité du territoire étant précieuse.
- Renforcer l'attractivité de la composante à dominante urbaine, en tirant parti de la proximité avec le bassin de vie d'Avignon et renforcer son rôle d'accueil.

Tout cela nécessite aussi de reprendre l'organisation territoriale envisagée et de clarifier les fonctions et les objectifs assignés à chaque composante.

Pour la composante urbaine :

- Consolider et moderniser ses fonctions urbaines
- Optimiser les retombées positives de la proximité d'Avignon pour renforcer l'attractivité du territoire
- Un accueil démographique sans doute plus important
- Cohabiter avec une agriculture productive, nourricière et moderne

Pour la composante rurale :

- Consolider les valeurs de la ruralité, la haute qualité des espaces agri naturels, des paysages, des silhouettes villageoises...
- Maintenir une économie agricole diversifiée, un tourisme durable et des services/artisanat bien répartis sur le territoire
- Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux du développement

Un autre axe d'adaptation du projet concerne les mobilités. En effet, le premier SCOT avait une stratégie de déplacements très ambitieuse au regard de l'évolution des pratiques quotidiennes et des contraintes d'un territoire peu dense. Des adaptations seront à trouver dans le prochain

SCOT, avec des orientations plus adaptées à un territoire rural. L'idée est d'être plus pragmatique et plus proche de la réalité.

Sur 2017 :

Le travail se poursuit pour la reprise de l'écriture du PADD et quasiment dans le même temps, le même travail d'adaptation des orientations et objectifs du DOO est engagé afin de permettre la cohérence et la pertinence des documents.

Le deuxième trimestre permettra la finalisation du DOO, pour un arrêt du document fin 2017.



<b>Extrait du registre des délibérations</b>	
<b>Du Comité Syndical</b>	
<b>SEANCE DU 23 JUIN 2017 à 14h30</b>	
<p>Date de convocation : 13 juin 2017            Affiché le : <b>29 JUIN 2017</b>            Nombre de délégués : 36            Nombre de présents : 19            Nombre de pouvoirs : 8            Nombre de votants : 26</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes</p>

**PRESENTS**

Aubignan : M. REY	Crillon le Brave : Excusé	Le Beaucet : M. BAS GUASCH	Mormoiron : Excusé / a donné pouvoir	Suzette : M. MAZAS
Aurel : absent	Ferrassières : Excusé	Loriol du Comtat : M. BORGIO	Saint Christol : Excusé	Vacqueyras : Excusé / a donné pouvoir
Beaumes de Venise : M. POTTAM	Flassan : M. PAWLAK	Malaucène : Excusée / a donné pouvoir	Saint Didier : M VEVE	Venasque : M. BEZERT
Beaumont du Ventoux : M. BREMOND	Gigondas : M. MEFFRE	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : M. AIELLO	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. PETIT	Lafare : Excusé	Mazan : Excusé / a donné pouvoir	St Pierre de Vassols : Excusé / a donné pouvoir	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : Excusé	Méthamis : Excusé	Saint-Trinit : Excusé / a donné pouvoir	
Carpentras : Excusé	La Roque sur Pernes : Excusé / a donné pouvoir	Modène : M. LEPATRE	Sarrians : M. VILLON	
Caromb : M. MEYNAUD	Le Barroux : Mme BERTHOMIER	Monieux : Excusé / a donné pouvoir	Sault : M. RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Gricourt (Saint Pierre de Vassols) à Monsieur Lepatre (Modene) ; Monsieur Gabert (Monieux) à Monsieur Roux (Malemort du Comtat) ; Monsieur Gravier (Vacqueyras) à Monsieur Meynaud (Caromb) ; Monsieur Megel (Mazan) à Monsieur Pottam (Beaumes de Venise) ; Monsieur Bernhardt (La Roque sur Pernes) à Monsieur Bezert (Venasque) ; Monsieur Boisson (Mormoiron) à Monsieur Veve (Saint Didier) ; Monsieur Archange (Saint Trinit) à Monsieur Ranchon (Sault) ; Madame Arnaud (Malaucene) à Monsieur Borgo (Loriol du Comtat).

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Roux a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 12-2017 : Approbation du compte administratif 2016**

*Rapporteur : Gilles VEVE*



Vu les articles L5711-1, L5211-1, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Président,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, le Président s'étant retiré au moment du vote,

Article unique :

- arrête le compte administratif 2016 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Gilles Vève

Transmis en Préfecture : 29 JUIN 2017

Publication par affichage le : 29 JUIN 2017

Exécutoire le : 29 JUIN 2017